

Fiche horaire du mois de novembre 2019

A retourner au plus tard le 12 du mois suivant



Contrat de travail

Entre
L'employeur :

Et
Le Salarié :

Absence			Motif		
Du	/	/	au	/	/
Du	/	/	au	/	/
Du	/	/	au	/	/

Congés	

Nombre de repas :

Logement : oui
 non

Nombre d'heures	n°44	n°45	n°46	n°47	n°48
Lundi		4)	11) FERIE	18)	25
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi	1) FERIE				
Samedi					
Dimanche					
Total Heures du mois					
Heures supp					

Observation : (versement d'acompte , saisie sur salaire, ...):

Fait à _____ Le _____

Signature de l'employeur : _____

Signature du salarié : _____

Contact:

Courrier AGRI EMPLOI SERVICES - Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139ème RI - 15000 AURILLAC
 e-mail agriemploi.services@reseaufnsea.fr
 tel 04.71.45.55.63
 Fax 04.41.45.56.20

Tout événement en cours de mois (Maladie, accident, fin de contrat...) doit nous être communiqué dans les 3 jours de la survenue.

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur les site de la fdsea du Cantal

www.fdsea15.fr

MEMO EMPLOYEUR

Documents et Registres obligatoires

en cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à Par contre, le salarié ne peut pas refuser d'effectuer les - l'Affichage Obligatoire (n° d'urgence, interdiction de l'entreprise, et dans la limite de 12 heures complémentaires s'il est informé au moins 3 jours avant et que les heures sont effectuées dans les fumer, textes relatifs à l'égalité et à la non heures par jour de travail effectif.

- 48 heures sur une même semaine, et 44 heures par limites prévues au contrat. Dans ce cas, le refus du discrimination...) - La convention collective (elle est disponible en moyenne sur une période de 12 semaines salarié constitue une faute pouvant justifier une téléchargeement sur le site internet de la FDSEA du consécutives.

Par dérogation, la durée maximale sur une semaine ou, en fonction des circonstances, un licenciement Cantal) - Le Document Unique d'Evaluation des Risques (la peut être augmentée en cas de circonstances pour faute.

FDSEA du Cantal peut vous accompagner, plus d'infos exceptionnelles, jusqu'à 60 heures maximum (sous réserve d'accord de l'inspection du travail).

sur le site www.fdseat5.fr

- Le Registre Unique du Personnel: si vous n'en n'avez pas , Agri Emploi Services peut vous en fournir un sur simple demande

- Le document permettant l'enregistrement du temps Toute heure de travail accomplie, à la demande de de travail: les fiches horaires fournies pour l'employeur, au-delà de la durée légale de 35 heures quociédien de 11 heures consécutives. Par conséquent, l'établissement des fiches de pates peuvent vous servir est une heure supplémentaire qui ouvrent droit à une la durée minimale du repos hebdomadaire est fixée à de support pour l'enregistrement du temps de travail rémunération plus favorable (taux horaire majoré) au 35 heures consécutives. Le plus souvent, le salarié des salariés: elles doivent être signées par l'employeur dans sa majoration.. Les heures supplémentaires sont et le salarié, et conserver par l'employeur dans sa version originale.

version originale.

effectuées à la demande (écrite ou orale) de l'employeur. Le salarié est tenu de les accomplir, sauf en cas d'abus de droit de l'employeur. Par exemple, le son temps de travail et son ancienneté, a droit à des jours de congés payés par son employeur. Que le

passés à la DSN (Déclaration Sociale Nominative). La exceptionnellement de faire les heures salarié travailla à temps plein ou à temps partiel, il DSN est un système déclaratif obligatoire qui simplifie supplémentaires demandées par l'employeur parce acquiert 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif vos démarches en remplaçant la plupart des qu'il n'avait pas été prévenu suffisamment tôt. La chez le même employeur, soit 30 jours ouvrables (5 déclarations sociales. Cela entraîne plusieurs rémunération des heures supplémentaires fait l'objet semaines) pour une année complète de travail.L'année déclarations sociales. Cela entraîne plusieurs rémunération des heures supplémentaires fait l'objet semaines) pour une année complète de travail.L'année changements :

- Chaque mois, les informations relatives à vos salariés convention ou accord collectif d'entreprise ou période de référence, fixée du 1er juin de l'année sont émises mensuellement lors du traitement de la d'établissement (ou, à défaut, par convention ou précédente au 31 mai de l'année en cours. Lorsque le paie par une déclaration dématérialisée : c'est la DSN accord de branche). À défaut d'accord ou de nombre de jours de congés acquis n'est pas un mensuelle. La DSN mensuelle doit être réalisée pour le convention, les taux de majoration horaire sont fixés à : nombre entier, la durée du congé est portée au nombre 15 du mois suivant la période de paie. Vous devez - 25 % pour les 8 premières heures supplémentaires entier immédiatement supérieur.L'employeur est en envoyer les informations de la paie pour le 12 de travaillées dans la même semaine (de la 36e à la 43e droit de calculer les jours de congés en jours ouvrés, à chaque mois à Agri Emploi Services.

- En cours de mois, vous devez désormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes. condition que ce mode de calcul garantisse au salarié des droits à congés au moins égaux à ceux résultant du calcul en jours ouvrables. Chaque salarié doit bénéficier d'un congés minimal de 12 jours ouvrables continus, compris entre 2 jours de repos hebdomadaire entre le 1er mai au 31 octobre de chaque année.

temps partiel)

- La MSA n'envoie plus de facture trimestrielle avec le Tout salarié à temps partiel peut être amené à travailler au-delà de la durée de travail prévue au contrat. Dans montant des cotisations à payer. Agri emploi services se chargera de calculer les ce cas, le salarié effectue des heures Les avantages en nature sont constitués par la cotisations sociales. Vous devrez ensuite vous complémentaires. Les heures complémentaires Les avantages en nature sont constitués par la acquitter des sommes dues auprès de votre MSA par peuvent être effectuées dans la limite de 1/10e (1/3 fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou chèque ou par prélèvement automatique pour la production agricole) de la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue dans le contrat. Les service (par exemple, le repas du midi ou l'hebergement). La mise à disposition peut être gratuite de travail du salarié au niveau de la durée légale.

Durée du travail pour un salarié à temps plein:

Sauf dérogations conventionnelles ou collectives, le Toute heure complémentaire accomplie donne lieu à salarié est soumis à une durée légale de travail de 35 une majoration de salaire. À défaut de convention ou heures par semaine. Des durées maximales d'accord, le taux de majoration est fixé à : L'avantage en nature doit figurer sur le bulletin de paie. (quotidienne et hebdomadaire) de travail sont - 10% pour chaque heure complémentaire accomplie Il sera indiqué au niveau du salaire brut pour être également imposées. Sauf dérogations, le salarié ne dans la limite de 1/10e de la durée de travail fixé dans soumis à cotisations. Après détermination du salaire doit pas travailler au-delà des durées maximales le contrat, net imposable, il sera déduit du salaire net à verser au prévues: - 25% pour chaque heure accomplie au-delà de 1/10e salaire.

-10 heures par jour, sauf dérogations. Celles-ci sont (et dans la limite de 1/3). Si des avantages en nature sont à déclarer , veuillez accordées dans les cas suivants : à la demande de Le salarié a le droit de refuser d'effectuer des heures remplir la zone prévue à cet effet dans la fiche horaire l'employeur, sous réserve de l'accord de l'inspecteur du complémentaires :

travail, en cas d'urgence liée à un surcroît temporaire - s'il est informé moins de 3 jours avant la date à Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous d'activité, si une convention ou un accord d'entreprise laquelle les heures complémentaires sont prévues, ou d'établissement (ou, à défaut, une convention ou un - ou si les heures complémentaires sont accomplies au -contacter:

accord de branche) prévoit le dépassement de la durée de la durée de limites fixées par le contrat de travail. - AGRI EMPLOI SERVICES , tel: 04.71.45.55,63 de 10

04,71,45,56,20